



## déplacements professionnels

Par **berousing**, le **08/09/2012** à **17:35**

Bonjour,

Je travaille dans chez un équipementier automobile, en tant qu'ingénieur informaticien. Mon entreprise me demande de me déplacer 3 jours par semaine chez l'un de nos clients à 300km de mon lieu de travail, sans me parler de la durée de cet exercice.

je précise bien que mon entreprise n'est pas une société de service. L'expérience m'aurait plu dans d'autres circonstances, mais je traverse une crise financière depuis plus d'un an, et ma situation est assez compliqué.

Pour les mêmes raisons, je ne peux démissionner maintenant, et j'aimerais avoir votre avis.

Mon employeur peut-t-il me sanctionner si je n'accepte pas ce déplacement ? est-t-il tenu de définir la durée de déplacement ?

Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **08/09/2012** à **19:43**

Bonjour,

Tout dépend des dispositions du contrat de travail et éventuellement de la Convention Collective applicable sachant que l'employeur peut normalement vous demander des déplacements professionnels de courte durée dans l'intérêt de l'entreprise et qu'il doit prendre en charge vos frais professionnels...

Par **berousing**, le **08/09/2012** à **20:42**

Merci pmtedforumLe,

Il s'agit de la convention collective métallurgie.

Pour revenir à la question précédente, n'y a t il pas une limite dans le temps concernant ces déplacements ? car s'il s'agit de me déplacer quelques fois c'est une chose mais s'il s'agit de le faire 1 ans ou deux j'ai une vie de famille qui n'est pas remboursable.

Merci, j'ai vraiment besoin de conseils.

Par **P.M.**, le **08/09/2012** à **20:56**

Pour avoir des conseils ou une appréciation sur une situation, encore faudrait-il qu'elle soit

relativement précise car entre des déplacements inopinés et que cela dure pendant un an ou deux régulièrement, il y a une différence...

Par ailleurs qu'ils soient refusés pour raisons financières mises d'abord en avant, n'est pas la même chose que si c'est pour des contraintes familiales...

Cela peut dépendre aussi des fonctions occupées...

Par **berousing**, le **08/09/2012 à 21:55**

désolé pour mon impertinence.

J'ai des contraintes familiales, ainsi que financières. je suis un simple ingénieur informaticien et mon entreprise en dispose de 300 autres. La seule information que j'ai pour l'instant c'est que bientôt je serai amené à faire les trois jours en question, chaque semaine, et ce pour une durée indéterminée. je suis le premier auquel on demande cela depuis mes 10ans de présence dans mon entreprise.

Par **P.M.**, le **09/09/2012 à 08:42**

Bonjour,

A partir du moment où ce serait apparemment régulier, pendant au moins plusieurs mois, pendant la majeure partie de votre temps, si votre contrat de travail ne le prévoit pas et que vos fonctions ne les impliquent pas, vous pourriez a priori refuser ces déplacements professionnels en invoquant notamment la désorganisation de votre vie personnelle et familiale et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel (CHSCT)...